Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Bichelière - Tome I

Bichelière, vill. et gare de la ligne de Laval à Caen, c^{ne} de *Martigné. — Cass.* — Formait autrefois un « fief communal » relevant de la Motte d'Aron et dont les étagers jouissaient de privilèges rares : droit de « chasser, tendre et thezurer » ; exemption de toute coutume et levage vis-à-vis du seigneur immédiat et du baron de Mayenne ; jouissance en commun des prés et autres terres non ensemencées depuis la Saint-Martin jusqu'à la Saint-Aubin, et en toute l'année des landes d'Alloué, de Courmondron, de la Minière, de la Medayère, du pâtis de Boubignon ; droit d'abattre le gland avec une gaule de treize pieds et trois garots, mais sans monter dans les arbres ; droit de pânage pour les porcs qui avaient couché sur le fief la veille de la Saint-Jean. Les étagers devaient par contre, à la suite de leur seigneur, faire garde « au chasteau de Maienne-la-Juhes à leurs dépens, garnys de bastons compétens pour soy défendre… Si homme forain soy marie à femme qui soit du fief communal, ajoute le coutumier, il est tenu de payer le double du devoir, à la plus prochaine feste après l'aoust, le mariage fait et accompli ». — Le ruisseau de la B. joint celui de la Thébaudière après un parcours de 800 m.

Chart. de la Motte d'Aron.